

# DEPARTEMENT DE L'AUBE ARRONDISSEMENT DE TROYES COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Date de la convocation : 22/02/2024

Date d'affichage de la convocation : 22/02/2024

### Nombre de Conseillers :

En exercice:	29
Présents :	26
Représentés:	03
Votants:	29

Délibération n°

2024 D 020

#### Séance du 27 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la <u>présidence</u> de Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

Etaient présents: Mmes et MM.: Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Cécile PETIT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Christie DEZERT, Timothée BRASSET, Gilles FOUILLADE, Nathalie HINFRAY.

Absents ayant donné procuration : Sylvie VELUT pouvoir à Gérard TRUTAT, Eloïse SOYER pouvoir à Lucie CARLIER, Sonia PREHOUBERT pouvoir à Séverine DELSERT BROQUET

Absents: --

Secrétaire de séance: Monsieur Lucie CARLIER

<u>Objet de la délibération</u> : ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'IRRIGATION DE LA VALLEE DE LA VANNE (SIAIVA)

Madame le maire expose que, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein des syndicats dont elle est membre.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte intercommunal d'assainissement et d'irrigation de la Vallée et de la Vanne.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaires et suppléants :

REPRESENTANTS SUPPLEANTS
M. Didier DESPREZ
M. Jean-Michel POTS

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret à l'unanimité, des représentants de la commune dans le syndicat précité.

#### Sens du vote:

M. Gérard VAN MELCKEBEKE: 29 voix pour,

M. Mikaël MATIGNON: 29 voix pour,

M. Didier DESPREZ:: 29 voix pour,

M. Jean-Michel POTS: 29 voix pour,

Sont élus pour représenter la commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS au sein du Syndicat Mixte intercommunal d'assainissement et d'irrigation de la Vallée et de la Vanne :

REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
M. Gérard VAN MELCKEBEKE	M. Didier DESPREZ
M. Mikaël MATIGNON	M. Jean-Michel POTS

Extrait certifié conforme au registre des délibérations, Le Maire, Sévérine DELSERT BROQUET.